

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 octobre 2019**

**Date de convocation : 15 octobre 2019**

**Présents :** Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, Claude BLANC, Géraldine CHALOIN, Héléne MANDIER, Hervé PICON

**Absents(es) :** William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

**Excusés(es) :** René BAYLE, Benjamin CHABERT, Jean-Noël MANDIER

**1 Approbation du précédent procès-verbal**

Une erreur s'est produite dans le compte rendu de la réunion du 25 juin concernant les absences excusées, un nouveau procès verbal est distribué aux membres présents .

**2 Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2020**

Pour pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant que le budget 2020 soit voté, le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à effectuer ces opérations dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2019.

Les travaux concernés porteront sur les bâtiments notamment les travaux engagés pour l'aménagement de la cure et de voirie.

**3 Déclaration CLECT**

La communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté par délibération du 28 juin 2018 a reconnu l'intérêt communautaire des médiathèques tête de réseau de Vinay et de Saint Marcellin.

Dés lors qu'il y a transfert de compétences ou d'équipements, il y a lieu de statuer sur le montant des transferts de charges.

La commission locale de transfert de charges (CLECT) a évalué les charges sur une période 3 ans de 2016 à 2018 soit annuellement pour Vinay 96 455.21 euros et 241 344.86 euros pour Saint Marcellin, sommes qui seront à déduire des attributions de compensation de ces 2 communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette proposition.

**4 Embauche création de postes secrétaire de mairie**

La secrétaire de mairie actuelle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Un appel à candidature a été fait par l'intermédiaire du centre de gestion. A l'issue de cette procédure, une candidature a été retenue sur les critères portant sur l'expérience sur un poste similaire et sur les compétences liées à ce poste. Pendant la période du 6 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2020 les secrétaires actuelles des 2 communes auront en charge la formation de leurs remplaçantes. Une convention sera passée avec la commune de Varacieux pour la répartition des charges de personnel.

Il y a donc lieu de délibérer pour :

- Créer un poste d'adjoint administratif pour 32 heures par semaine à compter du 6 janvier 2020.
- Pour instituer l'attribution d'une indemnité d'administration et de Technicité sur le poste d'adjoint administratif.
- Autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition pour répartir les charges de personnel entre les communes de Beaulieu et de Varacieux pendant la période transitoire.

Après en avoir débattu les conseillers acceptent ces propositions.

**5 Compte rendu commission communale des Impôts directs de CCID**

Cette commission s'est réunie le 18 septembre en présence d'un représentant de l'administration.

L'objet de cette réunion était de statuer sur des modifications demandées par l'administration fiscale sur les taxes foncières non-bâties et les taxes foncières bâties. Pour les taxes foncières non-bâties la commission a validé tous les cas présentés.

Pour le foncier-bâti une soixantaine de cas ont été examinés, pour une grande majorité l'augmentation des bases locatives était parfaitement justifiée mais d'autres n'avaient subi aucune modification et ne disposaient pas de la totalité des 7 éléments de confort qui ont été rajoutés uniformément cette année. Les membres présents n'ont pu connaître lesquels de ces éléments avaient été pris en compte et n'ont pas eu la possibilité de modifier les dossiers litigieux.

Dans ces conditions ils ont eu le sentiment que la commission ne servait à rien et n'ont pas souhaité valider la liste présentée par l'administration fiscale.

**6 Enquête publique aliénation de chemins ruraux**

Le dossier d'enquête publique concernant l'aliénation des chemins ruraux de « Trelin » et du « Port de Cognin » a été remis par le géomètre la prochaine étape est l'enquête publique.  
Pour poursuivre il faut donc délibérer pour accepter le principe de déclassement, nommer un commissaire enquêteur et fixer la date de l'enquête publique qui doit durer au minimum 15 jours.  
L'enquête aura lieu du 20 novembre au 6 décembre 2019. Un arrêté sera pris pour la nomination du commissaire enquêteur, pour fixer les dates de l'enquête et pour définir les jours et horaires de la consultation du dossier en mairie.  
Après en avoir délibéré le conseil municipal valide ces propositions.

### **7 repas du 11 novembre**

Un tour de table a été fait pour noter les présences aux repas des « aînés » qui suit la cérémonie du 11 novembre

### **7 Divers**

- Les enseignants seront consultés pour une éventuelle participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre.
- Suite au vandalisme des toilettes publiques des devis pour l'installation de systèmes de vidéosurveillance ont été fournis par des entreprises spécialisées, aucune décision n'est prise pour la poursuite de ce projet.

Séance levée à 21 h 30